

**Règlement du jeu-concours  
Lonely Planet  
Le meilleur de l'Asie  
14 janvier 2010 –28 février 2010**

**ARTICLE 1**

La société Place des éditeurs, S.A. au capital de 4 234 120 €, dont le siège social est situé au 12, Avenue d'Italie 75013 Paris, 622 012 987 RCS Paris, (ci-après « l'ORGANISATEUR ») organise du 14 janvier 2010 au 28 février 2010 un grand jeu-concours gratuit intitulé **Le meilleur de l'Asie** (participation jusqu'au dernier jour minuit). Ce jeu est sans obligation d'achat.

L'accès au jeu se fera **via carte postale** distribuée par les libraires ou sur papier libre ou sur le site : [www.lonelyplanet.fr](http://www.lonelyplanet.fr)

**ARTICLE 2**

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus à partir du 14 janvier 2010 domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'ORGANISATEUR et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

**ARTICLE 3**

Pour jouer, les participants doivent répondre à 4 questions relatives à l'Asie figurant sur la carte postale de participation ou sur le site internet [www.lonelyplanet.fr](http://www.lonelyplanet.fr) et indiquer leur adresse e-mail, ainsi que leurs nom, prénom, numéro de téléphone et adresse complète.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article sont acceptées.

**ARTICLE 4**

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort parmi les participations présentant les bonnes réponses aux questions, avant le 30 mars 2010.

**Du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> prix :**

- 1 lot de 2 billets allers-retours d'avion pour toute destination en Asie desservie par Singapore Airlines ou Silk Air

***Valeur indicative de chaque lot : 2 100 euros***

**3<sup>e</sup> prix :**

- 1 billet d'avion aller-retour pour toute destination en Asie desservie par Singapore Airlines ou Silk Air

***Valeur indicative du lot : 1 050 euros***

L'ensemble des billets seront émis sous réserve de disponibilité. Chaque billet est disponible uniquement au départ de Paris. Il peut être utilisé pendant 1 an après le tirage au sort. Les taxes liées à la destination sont à la charge du client. Le billet est utilisable pour toute destination en Asie, et peut être utilisé en destination "multi-ville" (par exemple : Paris - Singapour - Hanoi // Siem Reap - Singapour - Paris ). L'escale à Singapour est également possible et gratuite.

Le prix ne comprend pas d'autres frais de voyage que les billets d'avion. Notamment, le lot ne comprend pas pré acheminements pour Paris les transferts à l'aéroport, l'hébergement, les repas, les excursions, les assurances.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par e-mail aux coordonnées indiquées lors de la participation, et recevront dans un délai d'environ un mois après le tirage au sort les indications nécessaires à la jouissance de leur lot. Il appartiendra aux seuls gagnants de se mettre en rapport avec la compagnie aérienne selon les modalités indiquées alors.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'ORGANISATEUR dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre des espèces. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

## **ARTICLE 5**

L'ORGANISATEUR se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'ORGANISATEUR ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site internet quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'ORGANISATEUR ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

Les gagnants s'engagent à souscrire personnellement et préalablement à leur départ un contrat d'assistance et les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques inhérents à la jouissance du lot. De même, ils s'engagent à effectuer préalablement à leur départ tout contrôle médical nécessaire et adapté au voyage.

Les gagnants des deux premiers prix s'engagent enfin à ce que, le cas échéant, la personne de leur choix les accompagnant se conforme au présent article.

## **ARTICLE 6**

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

## **ARTICLE 7**

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

## **ARTICLE 8**

Les gagnants autorisent l'ORGANISATEUR à citer leurs nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours, sans autre contrepartie que le lot reçu,

En cas de refus, les gagnants renoncent expressément à leur prix.

## **ARTICLE 9**

Loi du 6 janvier 1978 « Informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à l'adresse du jeu-concours : «**LE MEILLEUR DE L'ASIE**» 12, Avenue d'Italie, FR-75013 PARIS.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 13 ci-dessous.

#### **ARTICLE 10**

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

#### **ARTICLE 11**

Le remboursement des frais de participation au présent jeu-concours se fera en écrivant à l'adresse du jeu :

«**LE MEILLEUR DE L'ASIE**» 12, Avenue d'Italie, FR-75013 PARIS.

Le remboursement des frais de participation par voie postale est effectué sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur.

Le remboursement des frais de participation par internet est effectué, sur la base d'une somme forfaitaire de 0,10 euro TTC (soit 5 minutes de connexion au tarif France Télécom en vigueur).

Toutes les demandes de remboursement devront fournir de façon très lisible les coordonnées complètes du participant (nom, prénom et adresse complète). Les remboursements se feront par timbre.

Le timbre utilisé pour la demande de remboursement des frais de connexion sera remboursé également, au tarif lent en vigueur.

Il ne sera remboursé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

#### **ARTICLE 12**

Le règlement complet est déposé en l'étude de maître Eric Tricou, huissiers de justice associés, 60, rue du Maréchal Foch, FR-78000 VERSAILLES. Il pourra être obtenu gratuitement en écrivant à [lonelyplanet@placedeseditors.com](mailto:lonelyplanet@placedeseditors.com) en précisant le nom de l'opération : **LE MEILLEUR DE L'ASIE**

La connexion Internet nécessaire à la consultation ou la demande de règlement, en cas de demande de communication par email, sera remboursée dans les conditions mentionnées à l'article 11 ci-dessus, sur la base d'une somme forfaitaire de 0,10 euro TTC (soit 5 minutes de connexion au tarif France Télécom en vigueur).

#### **ARTICLE 13 :**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'ORGANISATEUR dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.